



**PERSONNEL ENSEIGNANT – CHARGÉ DE COURS EN TECHNIQUES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE (310) – ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) – PROTECTION DE LA FAUNE
AUTOMNE 2025**

Concours FC-2025-2026-02 3^e affichage

TECHNIQUES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE – 310		
DANS LE CADRE DU PROGRAMME : PROTECTION DE LA FAUNE – JCA.1D		
COURS	HEURES	NUMÉRO DU COURS
Rôles et responsabilités légales de l'agent de protection de la faune (groupe 17)	60	310-FP2-AA

Ce cours peut être offert en coenseignement (45 heures en planification et 15 heures en législation)

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans le domaine concerné;
- Expérience dans le domaine de la protection de la faune est considérée comme un atout.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Être en mesure d'utiliser les logiciels de l'environnement Windows, Teams et Moodle;
- Appliquer les principes de l'approche par compétence;
- La réussite d'une épreuve de français est requise.

Disponibilités minimales (par semaine)
selon la durée d'une charge de cours

Durée du cours	Nb blocs/sem
30 h	3 x 2 h
45 h	2 x 3 h
60 h	3 x 3 h
75 h	3 x 3 h
90 h	4 x 3 h
105 h	4 x 3 h

Note : Ce cours sera donné à Alma de jour ou de soir pendant la session d'automne 2025, à moins d'avis contraire. Le début de la session est le 11 août 2025. Le Collège se garde le droit d'annuler ce cours sans préavis.

Le Collège d'Alma applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Nous remercions de leur intérêt toutes les personnes qui soumettront leur candidature
avant 16 h, le 2 juillet 2025 au lien suivant :

[Chargé de cours - Techniques auxiliaires de la justice - Protection de la faune - 3e affichage](#)

Il est à noter que la réception des candidatures sera confirmée, mais seulement les personnes retenues en entrevue seront contactées.